

Si la proposition était motivée, nous y consentirions à l'occasion, comme nous l'avons déjà fait d'ailleurs. On se souviendra qu'au début d'une session nous avons décidé qu'il serait peut-être bon de prolonger les heures et de siéger les mercredi après-midi et les vendredi soir. A cette époque, j'étais même prêt à siéger les dimanches. Je me demande pourquoi tout le monde proteste quand on parle du dimanche. C'est une journée où nous pourrions siéger pendant quatre ou cinq heures si nous le voulions et je ne vois pas le besoin d'écarter ce jour-là.

On se souviendra qu'au début de cette session, le député de Port-Arthur avait proposé de prolonger les heures de séances. Le gouvernement avait accepté la motion, mais la session s'est prolongée pendant sept ou huit mois pour établir un record de durée. A maintes reprises, depuis, nous avons prolongé les heures et les jours de séances, mais il nous est arrivé de n'avoir pas besoin de le faire. Nous constatons quand même que les sessions sont toujours de plus en plus longues.

Il serait absolument barbare d'éliminer l'heure du dîner. Cela compromettra l'esprit d'objectivité des députés qui devront siéger durant ces heures supplémentaires et je suis prêt à faire tout mon possible pour montrer à la population à quel point se rend ridicule un gouvernement qui a recours à pareille méthode rétrograde pour prolonger les heures de séance.

L'heure du dîner devrait être maintenue et le gouvernement devra faire face à un problème au sujet de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. J'ignore quelle sera la solution à ce problème, mais je sais qu'il se posera très bientôt.

Je suis prêt à proposer un amendement demandant de supprimer les articles 1, 2, 3 et 4 de l'article 6 proposé.

M. le président: Cela met-il fin à la discussion sur l'article 1?

M. Peters: Je propose un amendement.

M. le président: La présidence n'est saisie d'aucun amendement à l'heure actuelle. L'honorable député en a-t-il rédigé un?

M. Howard: Pendant que mon collègue rédige sa proposition d'amendement, qu'on me permette un mot ou deux à l'appui de ses observations. Comme l'a si bien fait remarquer le député de Timiskaming, on aura beau vouloir prolonger les heures, permettre au gouvernement de légiférer en épuisant la Chambre et de présenter une motion à l'improviste, sans y indiquer de délai, empiéter sur l'heure des repas, reléguer l'étude des mesures d'initiative parlementaire à une heure encore moins favorable que celle où elle se fait au-

[M. Peters.]

aujourd'hui, la prétendue bonne marche des affaires publiques dont doit s'occuper la Chambre n'y gagnera rien du tout. C'est en vain qu'on a recouru à de tels moyens dans le passé, et je ne vois pas pourquoi il en serait autrement à l'avenir.

On pourrait y arriver si, au début d'une session et de temps à autre par la suite, le gouvernement s'efforçait d'indiquer quelles mesures il aimerait voir adopter, et dans quel délai, et demandait à la Chambre son concours. Qu'il se montre raisonnable et tout ira bien.

Les gouvernements ont fait des demandes semblables dans le passé, et lorsque le gouvernement était raisonnable, il s'est adressé ouvertement et franchement au Parlement, il a mis cartes sur table; le Parlement a été d'accord en général et il a fait de son mieux pour suivre l'horaire établi.

Je ne vois pas pourquoi le gouvernement actuel essaierait de fonctionner différemment, à moins simplement qu'il ne sache où il va, qu'il n'ait pas l'idée de la direction à imprimer aux travaux ou des politiques qu'il voudrait voir mises en œuvre, hésitant jour en jour, comme il est arrivé aux gouvernements libéraux du passé, tentant de se débarrasser du Parlement aussitôt que possible, afin de s'adonner à la direction du pays en secret, par décrets du conseil.

Le ministre des Transports rit de ce que je dis ou de quelque chose qu'il a lu, je n'en sais rien, mais personne n'ignore que son attitude au Parlement est de dire au Parlement ce que celui-ci veut entendre, pour qu'il y ait accord sur les travaux entrepris par le gouvernement, même si la chose signifie en sous-main quelque roublardise pour obtenir l'assentiment du Parlement.

Puis-je déclarer qu'il est cinq heures, monsieur le président?

M. le président: A l'ordre! Jusqu'ici, aucune motion réglementaire n'a été reçue par la présidence. Avant de déclarer qu'il est cinq heures, je pourrais peut-être donner lecture de l'amendement proposé par l'honorable député de Timiskaming (M. Peters). Ce dernier propose:

Que le paragraphe (1) de l'article 6 du Règlement soit modifié en supprimant les paragraphes (1), (2), (3) et (4) de la résolution 15.

Pour permettre à la Chambre de passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaires, il est de mon devoir de quitter le fauteuil.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre passera maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les bills privés, les avis de motions (documents) et les bills publics.